

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Desjardins de Mercier-Est-Anjou, tenue en mode virtuel sous la présidence de M. Marc Bouvier, après convocation légale, à 18 h 30, le 9 avril 2025

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 MOT DE BIENVENUE

L'assemblée est déclarée ouverte à 18 h 30.

Mme Pascale Cadieux, directrice Ressources humaines et Communications, qui agit comme maître de cérémonie, souhaite la bienvenue aux participants à cette assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Mercier-Est-Anjou qui se tient entièrement et exclusivement à distance.

M. Marc Bouvier, président du conseil d'administration de la Caisse, qui agit comme président d'assemblée, présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ou qui sont en soutien, soit, Mme Geneviève Miller, présidente du comité coopération et secrétaire du conseil d'administration, qui sera assistée dans ses fonctions par Mme Sandra Dumoulin, adjointe à la direction générale, Mme Mélissa Fortin, présidente du comité audit et déontologie et présidente du comité de mise en candidature qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures, Mme Dominique Raïche, directrice générale, et, Mme Pascale Cadieux, directrice Ressources humaines et Communication, comme maître de cérémonie.

Il souligne que ces personnes l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements, et qu'elles verront notamment à lui faire part des questions, commentaires et propositions.

Avant de débiter l'assemblée, Mme Cadieux informe les participants que comme précisé dans l'avis de convocation, cette formule d'assemblée à distance implique qu'ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes, et pour l'élection des membres du conseil d'administration, si applicable.

1.2 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Comme chaque année lors de la période des assemblées générales annuelles des caisses, M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, souhaitant livrer un message important, une capsule vidéo introductive est présentée.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 RÈGLES POUR PARTICIPER À L'AGA

L'assemblée étant tenue à distance, afin de préciser les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions, une capsule vidéo est présentée pour aider les participants à se familiariser avec la plateforme numérique.

PRÉCISIONS SUR LES MEMBRES

M. Bouvier précise que dans le cadre de cette assemblée générale annuelle de la caisse, seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct. Ce membre est celui qui respecte également les conditions suivantes :

- Résider, être domicilié, ou travailler au Québec ;
- Être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société ;
- Être un membre réadmis, membre de plein droit.

2.2 NOMINATION DES PERSONNES SCRUTATRICES

M. Bouvier mentionne que pour cette assemblée, deux (2) scrutateurs doivent être nommés. Il souligne que ces personnes sont responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin que celui-ci puisse communiquer les différents résultats. Il recommande, alors :

- Mme Pascale Cadieux, directrice Ressources humaines et Communication,
- Mme Dominique Raïche, directrice générale,

afin d'agir comme personnes scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé. Il précise également que les personnes scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer Mme Pascale Cadieux et Mme Dominique Raïche comme personnes scrutatrices.

2.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Geneviève Miller procède à la lecture de l'ordre du jour et M. Bouvier demande son adoption. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour suivant soit accepté tel que soumis :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Adoption de deux résolutions spéciales — adoption d'une modification au règlement intérieur de la Caisse et au règlement intérieur de rotation
 - 5.2. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

- 5.3. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.3.4. Élection par acclamation — si applicable
 - 5.3.5. Élection par votation (vote en différé) — si applicable
- 5.4. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
- 6. Fin de la rencontre et remerciements
- 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

2.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 2 AVRIL 2024

Il est rappelé que comme cela était mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale ayant été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse et que les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, ni la lecture complète, ni la lecture d'un résumé ne sont nécessaires.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 avril 2024 soit adopté tel que présenté.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2024

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par l'entremise de questions posées par Mme Cadieux, M. Bouvier présente le rapport du conseil d'administration pour l'année 2024, soit du contenu en lien avec les sujets suivants :

La composition du conseil d'administration ;

Les nominations au Programme des administrateurs honoraires de la Caisse ;

- M. Jean-Guy Deschamps à titre posthume pour ses 60 ans de services au sein du conseil d'administration ;
- M. Luciano D'lorio : une capsule vidéo dans laquelle M. D'lorio partage un moment marquant et rempli de fierté vécu au cours de ses 25 années de services est présentée ;

125 ans d'ambition pour le Mouvement Desjardins ;

Desjardins et la Caisse présents pour les membres ;

Des actions concrètes pour le développement durable ;

Remerciements aux 45 140 membres.

3.2 RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Mme Fortin, présidente du comité audit et déontologie, présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année.

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées ¹ à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées ² par le Code.

¹ Personnes intéressées : les administrateurs et le directeur général de la Caisse, les dirigeants de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et leurs personnes liées.

² Personnes visées : les personnes intéressées, les employés de la Caisse, les gestionnaires des centres et leurs personnes liées.

3.3 RAPPORT FINANCIER

Avant la présentation des résultats de la Caisse, Mme Dominique Raïche, Directrice générale, présente des informations en lien avec la position de Desjardins comme leader socioéconomique de taille et des solutions numériques innovantes.

Elle présente également quelques faits saillants des résultats financiers du Mouvement.

Mme Dominique Raïche, Directrice générale, souligne avec fierté et reconnaissance, l'engagement exceptionnel des employés, gestionnaires et administrateurs de la Caisse, qui demeurent toujours présents pour répondre aux besoins des membres tout en s'assurant d'offrir un service de qualité.

Elle invite ensuite les membres à regarder une courte capsule vidéo présentant les faits saillants du rapport annuel qui inclut le rapport financier, les événements marquants et les résultats de la Caisse.

Elle demande ensuite s'ils ont des questions ou commentaires en lien avec les chiffres qui viennent de leur être présentés qui témoignent de la confiance des membres envers notre coopérative de services financiers, ce dont nous sommes très fiers.

M. Bouvier tient à souligner le leadership de Mme Raïche et la remercie pour sa gestion rigoureuse de notre Caisse.

3.4 PRÉSENTATION DES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Mme Miller, Présidente du comité Coopération, présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des autres engagements dans le milieu.

Mme Miller invite d'abord les membres à visionner une courte capsule vidéo présentant différents projets et organismes ayant bénéficié du Fonds d'aide au développement du milieu, de dons et de commandites en 2024.

Elle informe ensuite les membres de l'assemblée qu'en 2024, nous sommes fiers d'avoir remis un montant de 362 907 \$ pour soutenir des initiatives porteuses, dans différents secteurs d'activité. De ce montant, 293 978 \$ proviennent du Fonds d'aide au développement du milieu et 68 929 \$ proviennent du budget dons et commandites.

Mme Miller prend également le temps d'expliquer l'exercice triennal qui a permis au conseil d'administration de la Caisse d'adopter un nouveau Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté. Le nouveau Plan d'engagement et de proximité a permis de réévaluer nos priorités d'investissement pour nous assurer que l'engagement de la Caisse se traduise par des actions cohérentes avec les besoins des membres et des partenaires de notre communauté. À cet effet, elle tient à remercier tous nos membres et partenaires du milieu qui ont participé à nos diverses consultations, soit

- La consultation des membres par l'entremise de voxD sur Accès D au printemps 2024, portant sur le développement durable ;
- La consultation de nos employés sous forme de rencontre animée par nos administrateurs portant sur la thématique de l'éducation financière ;
- Les groupes de discussion, composés de membres et d'organismes, menés à l'automne dernier et portant sur diverses thématiques ; et
- La consultation des membres par l'entremise de voxD sur Accès D à l'automne 2024, portant sur l'engagement dans le milieu ;

Elle souligne que c'est, entre autres, grâce à leur participation que nous pouvons mieux comprendre leurs besoins et leurs attentes et ainsi soutenir les initiatives qui leur sont chères. En lien avec cela, Mme Miller rappelle également l'existence de la politique de contribution qui est rendue publique sur le site Internet de la Caisse. Cette politique vise à assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM, des dons et des commandites.

Finalement, elle présente brièvement trois initiatives mises de l'avant par la Caisse et Desjardins en éducation financière, dont la caisse scolaire, Microcrédit Desjardins aux entreprises et Créavenir.

4. **PÉRIODES DE QUESTIONS**

Mme Cadieux, maître de cérémonie, invite les membres à poser des questions par l'entremise de la boîte de dialogue.

Entre-temps, M. Bouvier, président, en profite pour souligner le nombre de connexions en direct à l'assemblée, qui a doublé comparativement à l'assemblée 2024, et pour remercier ces personnes de leur présence :

- 87 connexions, pour une économie de 6, 925 kg d'émission de gaz à effet de serre (GES).

Fiertés

Mme Cadieux profite de l'occasion pour demander la plus grande fierté de la dernière année de la Direction générale et de la Présidence.

La Directrice générale souligne sa fierté d'avoir réussi à maintenir, avec son équipe, l'équilibre entre la croissance, les bénéfices qui permettent d'en redonner plus aux membres (ristournes) et à la collectivité, en soutenant des projets structurants dans la collectivité (l'exemple de l'inauguration de la Maison du SAC d'Anjou), tout en étant toujours plus présent auprès des membres pour les accompagner (accompagnement numérique, conférences, ateliers, etc.). En bref, elle est particulièrement fière de :

- L'équilibre,
- La croissance,
- La performance,
- La présence et l'engagement des employés.

Le Président mentionne sa fierté particulière, qui démontre comment nos actions sont alignées sur les besoins réels des collectivités et des gens qui les composent — soit la contribution à la résorption de la crise du logement. Desjardins a grandement progressé dans son objectif de rendre disponibles 1 750 logements abordables d'ici la fin 2025 dans 14 régions du Québec. En date du 31 décembre 2024, sept projets totalisant 1 182 logements sont en exploitation et douze projets totalisant 780 logements sont en réalisation.

Questions des membres

➤ *Y a-t-il eu des changements pour le calcul des ristournes 2024 aux membres ?*

M. Bouvier souligne que le scénario pour les ristournes sera présenté en détail sous peu, tout en précisant brièvement qu'il n'y a pas de changement dans la méthodologie comparativement à l'année dernière.

Questions des membres (suite)

- *Je suis préoccupé par les problèmes d'itinérance qui sont présents dans notre quartier. Il m'arrive de ne pas me sentir en sécurité lorsque je viens au guichet automatique. Quelles sont les initiatives que vous mettez en place pour soutenir les personnes en situation d'itinérance et contribuer à la réduction de ce phénomène ?*

M. Bouvier et Mme Raïche donnent des précisions :

- Enjeu social important, présent à Montréal, mais qui s'étend maintenant à travers le Québec.
- La Caisse est consciente de vos préoccupations et nous mettons tout en place afin de vous offrir un lieu où vous vous sentez en sécurité.
- La Caisse travaille en collaboration avec les organismes du milieu, soit l'Antre-Jeunes de Mercier-Est-Anjou, l'Anonyme et le Pas de la rue.
- Les travailleurs de rue de l'Antre-Jeunes de Mercier-Est-Anjou sillonnent le quartier, parfois le jour, parfois le soir, pour rejoindre un maximum de jeunes et de personnes en situation de fragilité et d'itinérance.
- Les travailleurs de rue offrent de l'écoute, du soutien, des références et des accompagnements.
- Les besoins de travail de rue sont grandissants et l'Antre-Jeunes a embauché en 2024 un 3e travailleur de rue.
- La Caisse soutient financièrement l'Antre-Jeunes en 2024, 10 000 \$ a été remis à l'organisme.
- Les employés de la Caisse ont pu assister en janvier 2024 à la formation « Faire face à l'itinérance » pour mieux les outiller et les soutenir lorsqu'ils font face à des situations avec des personnes en contexte d'itinérance.
- Les employés pourront assister à nouveau à cette formation en 2025.

- *Que conseillez-vous aux membres de Desjardins face à la guerre commerciale actuelle ?*

Mme Raïche donne des précisions :

- L'importance de « garder son calme dans la tempête », discuter avec son conseiller, conserver ses objectifs à long terme.
- Nous sommes conscients que la mise en place de tarifs douaniers peut entraîner de l'inquiétude chez les entreprises canadiennes.
- Desjardins dispose de plusieurs outils pour soutenir ses membres dans des situations difficiles, quelle qu'en soit la cause.
- Ce n'est pas la première fois que nous faisons face à une situation économique incertaine, et nous avons toujours accompagné nos membres et clients, peu importe le contexte économique, et nous continuerons à le faire.
- Desjardins et la Caisse demeurent présents pour accompagner tous nos membres et clients, peu importe le besoin ou l'inquiétude.

Questions des membres (suite)

- *Pouvez-vous nous parler de la politique de Desjardins concernant les guichets automatiques, et du maintien de l'argent comptant comme mode de paiement ?*

La Directrice générale donne des précisions :

- L'argent demeure un moyen de paiement.
- Choix des membres d'utiliser le moyen de paiement qu'il désire.
- Les moyens de paiement électronique sont de plus en plus demandés, car : simple, pratique et sécuritaire.
- Les guichets sont aussi de moins en moins utilisés, mais demeurent présents.
- Desjardins reste l'institution financière la plus accessible dans les communautés du Québec.
- Nous n'abandonnerons jamais un ou une membre, et nous continuerons d'offrir des solutions aux personnes qui en auront besoin.
- Aujourd'hui, les membres souhaitent de plus en plus interagir avec Desjardins par l'intermédiaire de solutions numériques.
- D'ailleurs, seulement 3 % des transactions sont réalisées aux guichets automatiques et 1 % aux comptoirs des caisses.
- Nous devons donc trouver un équilibre entre l'évolution de notre réseau de centres de services et de guichets automatiques et les investissements requis dans le numérique pour continuer de répondre aux besoins des membres et de la clientèle. »

Commentaire de membre :

Toutes mes félicitations pour votre engagement et présence dans la collectivité. Particulièrement auprès des jeunes en milieu d'éducation. Ils sont l'avenir de notre société !

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 ADOPTION DE RÉSOLUTIONS SPÉCIALES

ADOPTION DE MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CAISSE ET AU PROJET DE ROTATION

M. Marc Bouvier explique la nature des modifications proposées à l'article 8.1 du Règlement intérieur de la Caisse et précise que le Conseil d'administration en recommande l'adoption. Cette recommandation est basée sur :

- les bonnes pratiques de gouvernance chez Desjardins, et
- un échange en profondeur entre les membres du conseil d'administration

Afin de respecter les obligations légales, Mme Miller procède ensuite à la lecture intégrale de la résolution.

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'administration de la Caisse est de recommander aux membres de diminuer le nombre d'administrateurs de la Caisse de quinze (15) à douze (12) par abolitions de postes ;

ATTENDU QUE les postes à abolir sont des postes échéant au 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QU'avec l'impact de l'abolition des postes sur le nombre de sortants de charge, il faudra faire adopter un nouveau règlement pour établir un mode de rotation permettant qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs soient remplacés chaque année ;

Nous aurons besoin d'une personne pour proposer et appuyer :

- D'adopter la modification de l'article 8.1 visant à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de 15 à 12, les postes abolis sont les postes de sortants de charge dont le mandat se termine au 31 décembre 2024 (AGA 2025) ;
- D'adopter le Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse comme suit :

Le présent règlement modifie la rotation des administrateurs et remplace toute règle ou règlement antérieur concernant la rotation des administrateurs.

Le conseil d'administration est composé de 12 administrateurs. La durée du mandat des membres du conseil d'administration est de 3 ans.

La rotation des administrateurs de la Caisse se fera selon le cycle suivant :

	AGA 2028	AGA 2029	AGA 2030
Nombre d'administrateurs sortants	4	4	4

Le premier cycle débute au 1er janvier de l'année financière 2028 et un autre lui succède tous les 3 ans.

Pour les MESURES TRANSITOIRES, afin de permettre la rotation faisant en sorte qu'un tiers, à une unité près, des administrateurs au conseil d'administration soit remplacé chaque année, la durée des postes des sortants de charge à pourvoir lors des assemblées générales annuelles en 2025, 2026 et 2027 seront les suivantes :

AGA	Nombres de postes de sortants de charge à pourvoir	Durée des mandats
2025	2	2 postes de 3 ans
2026	5	3 postes de 3 ans 2 postes de 2 ans
2027	5	4 postes de 3 ans 1 poste de 2 ans

Sur proposition dûment faite et appuyée, la proposition concernant les modifications au Règlement intérieur de la Caisse est adoptée à plus de 2/3 des voix exprimées (en faveur à 95,92 %) par les membres de plein droit.

Le Président précise que l'acceptation de cette modification à l'article 8.1 du RIC fait en sorte que le Conseil d'administration est dès à présent composé de 12 membres.

Question de membre

- *Quelle est la procédure prévue pour la répartition des postes de 3 ans versus 2 ans pour les 2 prochaines années ?*

Le Président précise que les mandats de 2 ans versus ceux de 3 ans seront attribués par tirage au sort, tel que le prévoit notre règlement.

5.2 PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Avant de procéder à la présentation des scénarios en vue de la votation, Mme Pascale Cadieux invite les membres à visualiser une capsule vidéo présentant la ristourne.

Elle les informe ensuite que toute la documentation de référence en lien avec la proposition sur laquelle ils seront appelés à voter est disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse.

M. Marc Bouvier précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS

M. Bouvier rappelle aux membres de l'assemblée que les excédents nets de la Caisse se chiffrent à 15,05 M\$, et il présente ensuite la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents avant ristournes aux membres		15 051
Virements réglementaires et autres ajustements		(2 784)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(3 719)	
• Autres éléments du résultat	719	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	217	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1)	
Solde des excédents à répartir		12 267
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(2 436)
• Ristourne	(2 801)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	725	
• Affectation au FADM	(360)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(9 831)
Solde des excédents à répartir		0

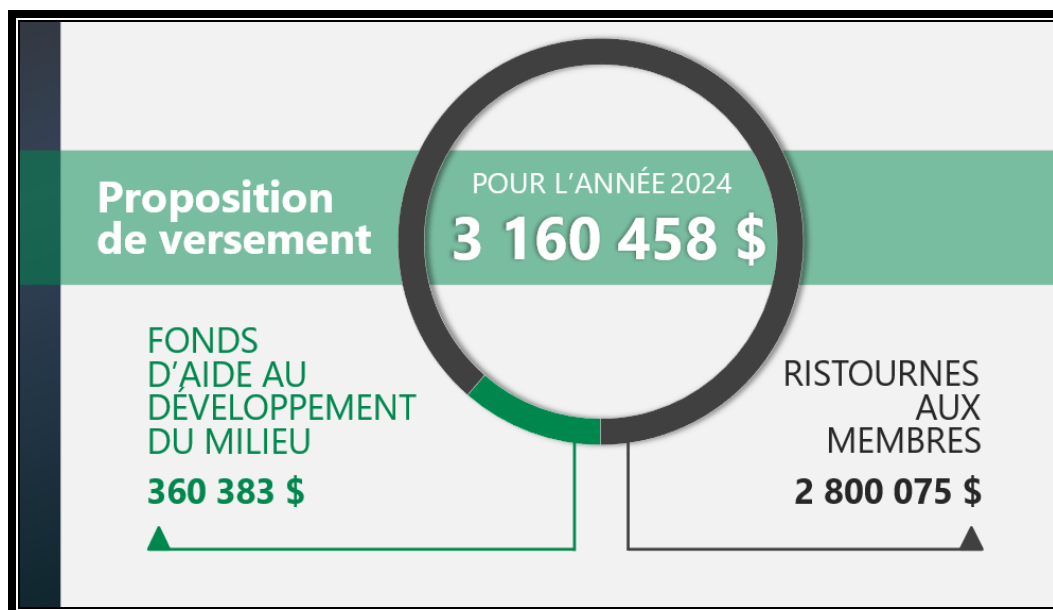
FADM
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2024

Le Président présente la recommandation du conseil d'administration pour le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes, soit la proposition sur la répartition des excédents annuels. Il précise d'abord les montants proposés pour la portion collective et celle individuelle, totalisant 3 160 458\$. Il rappelle que la ristourne offerte par la Caisse a connu une belle évolution depuis les dernières années qui équivaut à une croissance de 7,09 % depuis 2022.



Finalement, le Président explique le détail de la distribution au niveau des taux de ristournes. En lien avec la question qui a été posée un peu plus tôt, il précise de nouveau qu'il n'y a pas de changement au niveau de cette proposition sur la répartition des excédents annuels comparativement à celle de l'année précédente.

PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000\$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		345
Épargne et placements	0,58 \$	416
Fonds		110
Prêts et marges de crédit		806
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	425
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000\$ d'achats nets	194
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	450
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1000\$ honoraires et commissions	55
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		2 800

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50\$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant l'année.

La recommandation, sur la répartition des excédents annuels, est dûment proposée et appuyée.

Le Président demande s'il y a des questions ou commentaires quant à cette recommandation.

Cette proposition de l'assemblée, recommandée par le conseil d'administration, concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristourne sera soumise au vote après l'assemblée.

5.3 ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5.3.1 NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE D'ÉLECTION

Mme Pascale Cadieux procède à la nomination des officiers pour la période d'élection en annonçant que M. Marc Bouvier agira à titre de président d'élection et que Mme Geneviève Miller agira comme secrétaire d'élection, comme le prévoit notre règlement.

5.3.2 RAPPORT DU COMITÉ MISE EN CANDIDATURE

Pour donner suite à l'appel de candidatures lancé durant la 3^e semaine de janvier, il demande à Mme Mélissa Fortin, présidente du comité de mise en candidature, de venir présenter le rapport du comité.

Mme Fortin présente d'abord le rappel de la démarche du profil collectif.

Elle mentionne ensuite que conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements
- diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook)
- affichage dynamique sur les écrans en caisse

Pour l'assemblée générale de cette année, 2 postes (modifications au RIC adoptées) sont à combler et la Caisse a reçu 4 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Le Conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- Droit/Déontologie,
- Développement durable,
- Communication, et
- Expérience membres et clients ;
- 3 — 4 femmes et 1 - 2 hommes pour maintenir la parité.
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivant : 1 de 18-34 ans, 1 de 35-49 ans et 3 de 65 ans et plus.
- Une répartition équilibrée entre des administratrices et administrateurs d'expérience et des nouvelles candidatures est souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse.
- Des personnes ayant une bonne connaissance du milieu de Mercier-Est--Anjou

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Mme Fortin présente ensuite toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

- M. Dino Arduini
- Mme Chantal Gagnon
- M. Rocheman Jules, et
- M. Jérôme Le Cavalier

5.3.3 PRÉSENTATION DES PERSONNES CANDIDATES

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration et afin de permettre à l'assemblée de mieux les connaître, une vidéo est présentée, dans laquelle il a été demandé à chacune des personnes candidates de préparer une courte présentation orale, d'un maximum de 2 minutes.

5.3.4 ÉLECTION PAR VOTATION

M. Bouvier, Président d'élection, rappelle aux participants que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.4 PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE EN DIFFÉRÉ ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

La Secrétaire donne des précisions sur l'exercice du vote portant sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes, et l'élection des membres du conseil d'administration.

Seuls les membres de plein droit pourront voter.

La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé ce soir, ils pourront donc voter en toute connaissance de cause.

Toute la documentation de référence est également disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Les membres pourront voter sur AccèsD en ligne ou AccèsD mobile. Des boutons de vote à cliquer et des consignes claires seront disponibles pour enregistrer les votes, peu importe le moyen utilisé. Les membres pourront également accéder à la votation par le biais du site Internet de la caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com.

Pour être habilités à voter, les membres devront d'abord être inscrits au service AccèsD. Ils peuvent le faire en contactant leur caisse. Ces plateformes de votation permettront de confirmer qu'ils répondent bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

Pour ceux et celles qui n'ont pas AccèsD, une borne de votation sera accessible aux différents Centres de services de la Caisse, pour les prochains jours ouvrables, durant la période de votation de 4 jours.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS

Le Président informe les membres de l'assemblée que dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le dimanche 13 avril 2025.

PRÉCISIONS SUR L'ANNONCE DES RÉSULTATS ET LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Bouvier informe les participants de l'assemblée que les résultats de vote demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

Dans les 48 heures suivant la fin de la période de votation, les résultats des votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

Le Président rappelle que le conseil d'administration estime que la proposition de partage des excédents sur laquelle ils vont être invités à voter est celle qui est la plus avantageuse pour les membres et la communauté.

Il souligne toutefois qu'en cas de vote négatif sur la proposition, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin qu'un nouveau scénario soit proposé pour une nouvelle période de votation.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

Mme Pascale Cadieux invite les participants à remplir un court sondage de satisfaction sur l'assemblée.

Afin de conclure cette assemblée, M. Marc Bouvier souhaite bonne chance aux candidats en élection.

Il remercie ceux qui l'accompagnaient aujourd'hui pour le bon déroulement de l'assemblée.

Il remercie aussi tous les administrateurs et le personnel de la Caisse, de même que la directrice générale, pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres

Il souligne le départ de Mme Maude Lapointe du conseil d'administration en octobre 2024, ainsi que les départs de Mme Manon Chenel et de M. Jacques B. Geoffroy, qui deviennent effectifs dès ce soir, puisque ceux-ci ne renouvellent pas leur mandat. Il prend le temps de souligner la contribution exceptionnelle de 14 ans de M. Geoffroy.

Finalement, il remercie les membres de leur présence, de leur implication et de leur confiance envers la Caisse Desjardins de Mercier-Est-Anjou.

Pour terminer, il invite les membres à surveiller les prochaines communications.

Commentaire de membre :

Merci pour votre implication, pour vos présentations et au bon fonctionnement de l'AGA.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSULTATS OBTENUS À L'ÉGARD DU SCÉNARIO RECOMMANDÉ PAR LE CA À L'ISSUE DE LA PÉRIODE DE VOTATION AUPRÈS DES MEMBRES

PROPOSITION POUR LE VERSEMENT DES EXCÉDENTS ET DES TAUX DE RISTOURNES :

95,66 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est donc adoptée à la majorité.

RÉSULTATS OBTENUS À L'ÉGARD DES ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CA À L'ISSUE DE LA PÉRIODE DE VOTATION AUPRÈS DES MEMBRES

Les personnes candidates suivantes sont déclarées élues aux postes de membres du conseil d'administration :

- Chantal Gagnon (Élue)
- Jérôme Le Cavalier (Élu)

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'Assemblée générale annuelle est officiellement levée le 15 avril 2025.

Marc Bouvier, Président